

DELIBERATION 2017-65

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A - M. CLAMOUSE A. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M.PETIT E- Mme LOPEZ MF - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A – Mme FABRY V – Mme ESCRIG C – Mme SALOMON ML- M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME OMS ML procuration à M.PETIT E. – Mme VACQUIE S. procuration à M. FONTVIEILLE H. – M. LE BLEVEC B – procuration à Mme FAVRE MERCURET R. M. ATLAN J procuration à Mme FABRY V- M. DELON A procuration à Mme ESCRIG C

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. CARABASSE P

Monsieur JF PAINTRAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Protocole de partenariat avec l'Ecolothèque

Madame le Maire rappelle que la Métropole s'est dotée d'un schéma de mutualisation.

Un des axes de ce document concerne l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

Le programme écométropole vise à promouvoir, auprès des communes de la métropole, un programme de sensibilisation à l'EEDD pour les enfants. Dans ce contexte, l'Ecolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole se propose d'accompagner les équipes d'animation des communes qui le souhaitent et qui ont un projet EEDD dans leurs structures d'accueil en proposant de vrais parcours ludiques et éducatifs qui visent l'autonomie des équipes.

De même que la charte avec le conservatoire, ce protocole avec l'écolothèque illustre l'intérêt, pour les communes, des mutualisations de ressources des structures métropolitaines.

Madame le Maire donne lecture du projet de protocole.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	27
Contre	/
Abstention	/

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **CONFIRME** sa volonté d'agir en matière d'Education à l'Environnement et au Développement Durable ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le protocole de partenariat avec l'écolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole


Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

Didier MERLIN
Premier Adjoint au Maire

